

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent douzième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 18 juin 2007 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 17 septembre 2007**

**Procès-verbal de la trois cent douzième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 18 juin 2007 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie		X
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
BLEYAERT, Élodie Étudiante – Bacc. en sciences sociales		X
BLOUIN MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
SIMARD, Étienne Étudiant – Maîtrise en développement régional	X (quitte à 20 h 00)	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X (arrive à 17 h 20)	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<b><u>INVITÉS :</u></b>		
BOILEAU, Jean Directeur – Communications et recrutement	X	
SAVOIE-ZAJC, Lorraine (pour le point 4.1) Présidente – Comité d'éthique de la recherche	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
MANSEAU, André (pour le point 4.8) Directeur – BLUM	X	
<b><u>OBSERVATRICES RÉGULIÈRES :</u></b>		
MONDOU, Hélène Agente de recherche Décanat des études		X
ROCHEFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image		X
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général		X

*En l'absence du secrétaire général, madame Linda DuPont, adjointe au secrétaire général, agit à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente réunion.*

La présidente du Conseil d'administration, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 35

---

*Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de nommer madame Linda DuPont comme secrétaire d'assemblée.*

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent onzième réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion du Comité exécutif
- 4.- Affaires académiques
  - 4.1 Rapport d'activités du Comité d'éthique de la recherche du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 31 mai 2007
  - 4.2 Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle
  - 4.3 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables
  - 4.4 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières
  - 4.5 Embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie
  - 4.6 Adoption de la Politique relative à la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE)
  - 4.7 Achat de la voûte immersive pour le laboratoire de cyberpsychologie
  - 4.8 Approbation de l'Accord de contribution sur cinq ans entre Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Coopération internationale agissant par le biais de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'UQO
- 5.- Affaires administratives et financières
  - 5.1 Renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec au 1<sup>er</sup> juin 2007
  - 5.2 Adjudication de la concession pour la gestion des services alimentaires et des services des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault
  - 5.3 Bail commercial avec le Conseil national de recherche du Canada
  - 5.4 Contrat pour fourniture de services en électricité
  - 5.5 Appui de l'Université du Québec en Outaouais à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec (été 2010)

- 6.- Affaires générales
  - 6.1 Lettre adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et article du journal Le Droit
  - 6.2 Plan de travail de la Commission des études eu égard aux mesures requises pour l'implantation de la Politique linguistique
  - 6.3 Suivi de la session de formation du Conseil d'administration du 26 mai 2007
- 7.- Nominations
  - 7.1 Nomination à la direction d'un département
  - 7.2 Nominations de deux (2) professeurs à la Commission des études
  - 7.3 Nomination d'un membre au Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de documents
  - 9.1 Tableau des présences des membres du Conseil d'administration
  - 9.2 Université du Québec – Évolution de la situation financière et budgétaire 2007-2008
  - 9.3 Construction des ailes B et C – Liste des ordres de changement
- 10.- Relations de travail
  - 10.1 Adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais
- 11.- Prochaine assemblée
- 12.- Levée de l'assemblée

## 2.- Procès-verbal de la trois cent onzième réunion

### 2.1 Adoption

Un membre demande à ce que des modifications soient apportées à certains points du procès-verbal de la trois cent onzième réunion du 22 mai 2007. En fait, ledit membre souhaiterait que le procès-verbal fasse état de façon plus complète des délibérations entourant les points discutés. La présidente réitère les discussions déjà tenues à ce sujet et le consensus du Conseil à l'effet que le procès-verbal ne devait pas être un verbatim de l'intégralité des discussions, mais bien un document reflétant les éléments essentiels des discussions.

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatién, il est résolu à la majorité (pour : 9 – contre : 1 – abstention : 1) d'adopter le procès-verbal de la trois cent onzième réunion du Conseil d'administration, avec une modification au paragraphe numéro 8 du point 6.1 intitulé « Remboursement de la Campagne de financement – Fondation », en biffant la section suivante du cinquième alinéa: « de rembourser ces dépenses à la Fondation », et en lui substituant ce qui suit : «...par un amortissement annuel de 225 000 \$ étalé sur une période de quatre années, sujet à approbation annuelle par le Conseil d'administration ».

Monsieur Étienne Simard, qui n'était pas présent lors de la trois cent onzième réunion, s'abstient de voter pour cette raison.

Les membres du Conseil conviennent d'intégrer au présent procès-verbal le commentaire suivant formulé par un membre qui demande à ce que le processus menant aux prévisions budgétaires soit amélioré afin que le Conseil puisse baser ses décisions sur des informations plus complètes. À titre d'exemple, il est suggéré d'identifier les priorités à quantifier, d'isoler les résultats pour le CEUL, le BLUM, les programmes en anglais, et d'identifier à la fois les dépenses qui font l'objet de dédoublement, mais qui seraient théoriquement économisées avec la venue du campus unique et celles qui sont inévitables en comparaison de celles qui sont discrétionnaires.

## **2.2 Affaires en découlant**

Les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent onzième réunion, les suites régulières ont été données.

Le nouveau doyen des études, monsieur Denis Hurtubise, est entré en fonction le 18 juin 2007.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a décrété un moratoire sur les ajustements financiers découlant de la révision des codes CLARDER. Il appert que le ministère constate depuis quelques mois une augmentation importante du nombre de changements de discipline CLARDER apportés par les universités avec la conséquence que plus de 70 % de ces changements ont pour effet de transférer les activités dans des « familles » ayant un poids plus important selon la nouvelle grille de financement. Ce mouvement de modifications est variable selon les universités. Le ministère serait préoccupé par ses effets, notamment sur l'augmentation du financement requis de même qu'en termes d'équité entre les établissements.

En ce qui concerne l'UQO, tous les codes CLARDER avaient déjà fait l'objet d'une révision systématique et l'Université avait inscrit, à son budget 2007-2008, une hausse de ses revenus de subvention de l'ordre d'environ 500 000 \$. Il est prévu que de nouveaux échanges aient lieu au sein de la CREPUQ, avec les représentants du ministère.

L'Assemblée des gouverneurs a adopté le budget 2007-2008 de l'UQO de même que l'augmentation de la marge de crédit.

### **3.- Entérinement des décisions de la deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion du Comité exécutif**

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

### **4.- Affaires académiques**

#### **4.1 Rapport d'activités du Comité d'éthique de la recherche du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 31 mai 2007**

La présidente du Comité d'éthique de la recherche (CER), madame Lorraine Savoie-Zajc, présente le Rapport d'activités du comité pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 31 mai 2007.

Elle trace un bilan des activités du comité et de ses réalisations et innovations afin d'améliorer la gestion éthique des projets de recherche à l'UQO. Les travaux en cours sont nombreux et portent, entre autres, sur les modifications à apporter au Régime des études de cycles supérieurs afin de l'adapter aux nouvelles exigences en matière d'éthique de la recherche. La présidente du Comité d'éthique fait état de l'élaboration récente, mais toujours en phase d'expérimentation, d'une base de données pour la gestion des dossiers des chercheurs de même que des discussions concernant un partenariat avec le CSSS de Gatineau pour l'évaluation des projets de recherche impliquant les deux établissements et pour des activités conjointes de formation à l'intention des membres des comités d'éthique respectifs.

Le recteur se joint au Conseil d'administration à 17 h 20.

Parmi les défis les plus importants auxquels est confronté le comité figure, selon la présidente du CER, celui de l'ampleur et de la lourdeur qu'occasionne la gestion de cette responsabilité institutionnelle. Le nombre de dossiers est en constante progression et requiert des niveaux d'expertise de plus en plus poussés, forçant ainsi l'Université à déployer de nouveaux moyens afin d'assurer un contrôle adéquat des exigences en cette matière. Elle soulève également l'insuffisance des ressources actuelles pour soutenir les activités régulières du comité et améliorer son fonctionnement. Une ressource additionnelle permettrait au comité de poursuivre son approche ouverte et formative en privilégiant la formation et les échanges avec les chercheurs afin de les sensibiliser à l'importance de la démarche éthique, du respect des principes éthiques et de l'importance des suivis continus.

Le Conseil adresse ses remerciements et des félicitations à la présidente sortante du Comité d'éthique de la recherche, madame Lorraine Savoie-Zajc, de même qu'aux membres du comité, pour la qualité du rapport d'activités déposé en séance et pour l'ensemble du travail accompli au cours de cette période.

#### **4.2 Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à la Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4681 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

#### **4.3 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en comptabilité de management, le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Lisa Baillargeon, à titre de professeur régulier en comptabilité de management, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

Sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par madame Claire Vaive, le huis clos est décrété. Le huis clos est levé sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par madame Claudette Gatien.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4682 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables (**Lisa Baillargeon**), laquelle est jointe en appendice.

#### **4.4 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans les domaines des soins critiques, santé familiale, soins aux adultes et personnes âgées (chronicité), fondement de la profession, santé de l'enfant et de l'adolescent ou formation pratique, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Chantal Verdon, à titre de professeur régulier dans les domaines de la santé familiale et du fondement de la profession, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4683 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières (**Chantal Verdon**), laquelle est jointe en appendice.

#### **4.5 Embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychologie, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au Conseil d'administration l'embauche de monsieur Kieron O'Connor, à titre de professeur régulier dans le domaine de la psychologie, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> août 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4684 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie (**Kieron O'Connor**), laquelle est jointe en appendice.

#### **4.6 Adoption de la Politique relative à la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique aux membres que depuis plusieurs années, les départements élaborent des EQE qui sont soumises pour avis à la Commission des études et acheminées, par la suite, pour adoption, au Conseil d'administration. Il s'agit d'un processus lourd qui demande un temps considérable et monopolise des ressources significatives. Le Conseil d'administration avait indiqué qu'il souhaitait que ce processus soit allégé.

Ainsi, à l'instar des modalités utilisées dans le cas de l'embauche des professeurs, il est suggéré de doter l'UQO d'une politique qui viendrait baliser, de façon générale, la rédaction des EQE. Cette politique servirait aux départements pour déterminer les EQE applicables à chacun des cours. Elle servirait aussi au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui aurait dorénavant autorité pour approuver les EQE.

Le projet a été soumis à la Commission des études et, en parallèle, l'avis des directions des départements a été sollicité par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. La Commission des études a recommandé au Conseil d'administration d'approuver la politique. Le projet soumis au Conseil d'administration tient compte des avis formulés par les directions de départements ainsi que par la Commission des études. De plus, le Syndicat des chargées et chargés de cours s'est dit favorable au projet de politique.

Le Conseil d'administration est invité à adopter la politique, laquelle permettrait d'alléger considérablement le processus d'adoption des EQE.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4685 concernant l'adoption de la Politique relative à la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE), laquelle est jointe en appendice.

#### **4.7 Achat de la voûte immersive pour le laboratoire de cyberpsychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a accordé une subvention d'un montant maximal de 2 915 992 \$ pour la mise en place d'une infrastructure de recherche pour le projet intitulé *Canadian Cyberpsychology and Anxiety Virtual Lab*, dont le directeur de projet est le professeur Stéphane Bouchard.



La subvention est destinée à l'achat d'une série d'équipements ou de systèmes de valeur variable et dont certains dépassent le pouvoir de signature délégué aux cadres supérieurs. Un des items de base de l'infrastructure, qui est en fait la pièce maîtresse du projet, consiste à compléter la salle d'immersion avec projection sur trois murs (voûte à trois faces) actuellement en place à l'UQO (et acquise en 2005 grâce à une subvention du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), dans le cadre du *Programme d'appui au financement d'infrastructures (PAFI)*) afin de la convertir en une salle avec projection sur six murs (voûte à six faces). La mise à jour de la salle d'immersion est de l'ordre de 600 000 \$.

Cette salle à six murs sera installée dans l'agrandissement du pavillon Alexandre-Taché présentement en construction. L'UQO doit initier tout de suite le processus d'acquisition dans la mesure où l'installation doit se concrétiser pendant la construction de l'édifice. Sur recommandation du responsable des approvisionnements de l'UQO, et avec l'accord du chercheur principal, il importe de procéder sans appel d'offres et choisir le fournisseur, la compagnie Viz-Tek, qui a procédé à la livraison de la salle à trois murs. Ce choix de fournisseur s'explique par les raisons suivantes :

- 1- la salle à trois murs de Viz-Tek est couverte par une garantie de cinq années se terminant en septembre 2010. Altérer l'équipement par l'équipement d'un autre fournisseur risquerait d'invalider ladite garantie;
- 2- l'achat actuel se limite à ajouter trois parois à la salle (voûte) existante, dont le plancher. Des raisons de compatibilité des systèmes (dimensions des parois, type d'ancrage, mode d'assemblage, caractéristiques des écrans,...) incitent à acheter chez le fournisseur d'origine;
- 3- le choix de Viz-Tek pour l'achat de la salle à trois murs s'est fait suite à un processus d'appel d'offres sur Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) tenu en 2005 (268-CX-1176). Le prix soumis par cette compagnie était alors d'environ 50 % moins cher que le deuxième meilleur soumissionnaire. La division des approvisionnements est confiante que le prix pour compléter la voûte sera aussi compétitif.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4686 concernant l'achat de la voûte immersive pour le laboratoire de cyberpsychologie, laquelle est jointe en appendice.

#### **4.8 Approbation de l'Accord de contribution sur cinq ans entre Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Coopération internationale agissant par le biais de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'UQO**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres qu'en mars dernier, des échanges ont été établis avec l'ACDI et le Bureau de liaison université-milieu dans le but d'établir un partenariat pour que l'UQO agisse à titre d'agence d'accompagnement pour un projet portant sur la deuxième phase du « Programme Régional de Renforcement des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) des Finances Publiques Francophones de l'Afrique sub-Saharienne ». Une lettre de l'ACDI, accompagnée de la description du projet, a confirmé le choix de l'UQO en tant qu'agence d'accompagnement pour ce projet d'une durée de cinq ans.

À l'invitation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, une présentation de l'Accord de contribution est faite aux membres par le directeur du BLUM.

La première phase du Programme, qui s'est terminée le 30 juin 2007, a permis de réaliser les objectifs fixés et ainsi d'engager la mise en œuvre de son plan stratégique et opérationnel. Une revue du programme à mi-parcours, exécutée en 2006, fait état des réalisations importantes qui ont été accomplies au cours de la période du 1<sup>er</sup> octobre 2003 au 31 décembre 2005. Parmi les nombreuses réalisations, on note l'établissement du CREFIAF (Conseil régional de renforcement des institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Afrique francophone sub-Saharienne) et du CRRRI (Comité régional de renforcement institutionnel), la participation de 40 chefs d'ISC et cadres à un atelier sur la gouvernance, la formation de 62 chefs de file dans le domaine de la vérification financière dans 13 des ISC (Institution supérieure de contrôle des finances publiques) et la formation de 30 techniciens en informatique.

De façon à réaliser pleinement les objectifs stratégiques du Programme, l'ACDI vient d'autoriser le redéploiement d'une phase II au projet et propose la signature d'un accord de contribution pour concrétiser ce projet.

Dans le cadre de ce projet, et à titre d'agence d'accompagnement, l'UQO, par l'intermédiaire du Bureau de liaison université milieu, sera responsable de la gestion et du suivi du projet, en étroite collaboration avec le Secrétaire du CRRRI. L'UQO sera responsable de coordonner la participation des différents partenaires qui joueront un rôle important dans le projet, notamment le Bureau du vérificateur général du Canada, le CRRRI, le Bureau du vérificateur général du Québec et d'autres ressources, le cas échéant. L'expertise d'enseignement de l'UQO dans le domaine de la vérification et de la gestion sera également mise à profit.

Le Secrétariat du CRRRI se chargera du déroulement des activités du projet en Afrique. Les rôles et responsabilités détaillées de chacune des parties impliquées dans la gestion du projet ainsi qu'un plan systématique de transfert graduel des responsabilités de la gestion du projet de l'UQO au CRRRI au cours de la deuxième phase seront détaillés dans un plan de mise en œuvre du projet prévu en septembre 2007.

Certains membres manifestent des préoccupations quant aux conséquences de cet accord sur les ressources humaines et financières de l'UQO. À cet effet, le directeur du BLUM indique que la tâche reliée à la gestion de l'accord par l'UQO représenterait environ 50 % du temps d'un professionnel et 50 % du temps d'un technicien et que le BLUM possède l'expertise requise pour mener à bien ce projet. En ce qui concerne les ressources financières, monsieur Manseau indique que l'accord prévoit qu'une somme de 783 000\$, représentant 12 % du budget approuvé de 7,3 millions de dollars, sera versée à l'UQO à titre de frais généraux et indirects et que cette somme sera suffisante pour couvrir nos coûts. Monsieur Manseau indique qu'il n'y a aucun risque financier pour l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4687 concernant l'accord de contribution entre l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

## **5.- Affaires administratives et financières**

### **5.1 Renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec au 1<sup>er</sup> juin 2007**

Le secrétaire général, dans l'avis d'inscription, informe les membres que lors de sa réunion tenue le 24 mai 2007, l'Assemblée des gouverneurs a adopté la résolution 2007-5-AG-R-86 relative au renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec.

Celle-ci recommande aux conseils d'administration des établissements de l'Université du Québec de ratifier le renouvellement de ces contrats et de transmettre au secrétaire général de l'Université du Québec une copie de leur résolution à cet effet, dans les meilleurs délais.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4688 concernant le renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec au 1<sup>er</sup> juin 2007, laquelle est jointe en appendice.

### **5.2 Adjudication de la concession pour la gestion des services alimentaires et des services des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que l'entente avec le Groupe Compass (Chartwells), gestionnaire de la concession alimentaire de l'Université du Québec en Outaouais, prendra fin le 30 juin 2007. Cette entente ne prévoit pas de reconduction. Après entente avec la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (COOPSCO) et, de plus, de manière à rentabiliser les

services, il est prévu que le nouveau contrat couvre aussi la gestion des cafés-bars des deux campus.

Conformément à la Politique d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 10 avril 2007, un appel d'offres public pour recevoir des propositions de la part d'entreprises oeuvrant dans les services alimentaires. Le document d'appel d'offres « UQO-A711-5305 » a été préparé et décrit les modalités, les spécifications et les conditions à respecter dans le cadre du prochain contrat. Un accent particulier a été mis sur le respect des « Principes directeurs en matière de saine alimentation à l'Université du Québec en Outaouais », sur l'accessibilité des services alimentaires, particulièrement en période de bas achalandage et sur la rentabilité du service. À la date de fermeture de l'appel d'offres, trois entreprises avaient déposé une soumission, soit : la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais, Laliberté et Associés Inc. et le Groupe Compass (Chartwells).

L'étude des propositions a été faite par un Comité d'évaluation composé de Michel Parent, directeur du Service des terrains et bâtiments, Robert Bondaz, registraire, Manon Michaud, conseillère en santé, sécurité et prévention, David Clément, vice-président de l'Association générale des étudiants et étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais et Francis Charpentier, chargé de projet. Le rapport d'analyse de l'appel d'offres du Comité est déposé en séance. La recommandation du Comité d'évaluation et de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources est d'octroyer la concession des services alimentaires et des services des cafés-bars à Laliberté et Associés Inc., soit le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage sur la base des critères d'évaluation publiés dans l'appel d'offres.

Suite à des questions formulées en séance concernant les critères de pondération retenus et l'emphase mise sur le boni de signature et les redevances durant la période du contrat, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources affirme, qu'à sa recommandation, le Comité a choisi de s'inspirer de l'une des orientations privilégiées par le Conseil d'administration, dans le cadre des mesures du 21 mars 2005, à l'effet que les services auxiliaires doivent non seulement s'autofinancer mais aussi générer des revenus supplémentaires pour l'Université du Québec en Outaouais.

Des membres interviennent pour signifier leur désaccord à ce que le contrat soit octroyé au soumissionnaire recommandé par le Comité d'évaluation. Ils considèrent que la Coopsco, ayant fait ses preuves dans la gestion des services alimentaires et des autres services universitaires, devrait être retenue pour l'octroi dudit contrat. Ils invitent le conseil à rejeter la recommandation du comité.

Suite à ces interventions, des membres s'interrogent sur l'obligation qui leur est faite d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage lors de l'évaluation des soumissions.

Sollicitée à cette fin par le conseil, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources affirme sa conviction que le conseil possède une entière discrétion concernant l'octroi d'un tel contrat et qu'en conséquence, il lui est loisible de privilégier, si tel est son souhait, un autre soumissionnaire que celui faisant l'objet de la recommandation du Comité d'évaluation, et ce, sur la base du fait que la pondération n'était pas communiquée lors de l'appel d'offres.

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, il est suggéré de confier la gestion et l'exploitation des cafétérias et des cafés-bars des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault à l'entreprise Laliberté et Associés Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2010, avec possibilité de trois (3) années de renouvellement et possibilité d'extension de quatre (4) années additionnelles sous réserve du plan d'investissement prévu à l'appel d'offres et de mandater le secrétaire général et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour signer ledit contrat.

Le vote est demandé : pour : 5 - contre : 6 – abstention : 1. L'abstention est celle de monsieur Luc Chaput, qui déclare ne pas avoir suffisamment d'information pour voter.

La proposition est rejetée à la majorité.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Étienne Simard, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4689 concernant l'adjudication de la concession pour la gestion des services alimentaires et des services des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault à l'entreprise Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (Coopsco), laquelle est jointe en appendice.

### **5.3 Bail commercial avec le Conseil national de recherche du Canada**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que le Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) est issu d'un partenariat visant, entre autres, à rassembler dans un même lieu les acteurs principaux œuvrant en recherche et ayant des retombées pour l'industrie de la langue. Le Conseil national de recherche du Canada (CNRC) est un partenaire important de projet du Centre de recherche en technologies langagières.

Le Conseil national de recherche du Canada souhaite occuper une superficie utilisable de 481,68 mètres carrés de bureau dans le nouvel édifice du Centre de recherche en technologies langagières. Ces espaces de bureau sont utilisés par environ 15 employé(e)s travaillant dans le domaine des technologies langagières.

Le bail proposé est d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq (5) ans. Tout prolongement subséquent du bail devra faire l'objet d'une négociation entre les parties. Une copie du résumé de l'offre de location est déposée.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4690 concernant la conclusion d'un bail commercial avec le Conseil national de recherche du Canada, laquelle est jointe en appendice.

### **5.4 Contrat pour fourniture de services en électricité**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que l'Université du Québec en Outaouais doit s'adjoindre les services d'un entrepreneur en électricité pour répondre à ses besoins ponctuels dans ce domaine. Depuis juin 2004, ce rôle était dévolu à la compagnie Alpha électrique qui avait été nommée par le Conseil d'administration suite à un appel de proposition.

Conformément à la Politique d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 18 mai 2007, un appel d'offres public pour recevoir des propositions de la part d'entrepreneurs en électricité. L'objectif poursuivi était d'obtenir, des entreprises établies en Outaouais, le taux horaire le plus concurrentiel.

L'ouverture des propositions a été faite le 31 mai 2007. À la date de fermeture des appels d'offres, huit entreprises avaient déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université. Le rapport d'analyse d'appel d'offres a été déposé et la recommandation est d'octroyer le contrat à la compagnie AV-TECH. La période du contrat projetée est de deux (2) ans avec une (1) année d'option.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4691 concernant l'adjudication du contrat pour fourniture de services en électricité, laquelle est jointe en appendice.

### **5.5 Appui de l'Université du Québec en Outaouais à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec (été 2010)**

La Ville de Gatineau a choisi de déposer un dossier de candidature pour la tenue, en 2010, de la Finale provinciale des Jeux du Québec et sollicite, à cette fin, l'appui des organismes de la région, dont celui de l'Université du Québec en Outaouais.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4692 concernant l'appui de l'Université du Québec en Outaouais à la

candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec (été 2010), laquelle est jointe en appendice.

## 6.- Affaires générales

### 6.1 Lettre adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et article du journal Le Droit

Le recteur et la présidente font le point sur la transmission par un groupe de professeurs, ayant comme représentant le directeur du Module des Sciences de l'administration, monsieur Daniel Pelletier, d'une lettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, dénonçant la gouvernance de l'UQO. Le contenu de cette lettre a été détaillé dans une édition du journal Le Droit.

Les membres du conseil avaient déjà reçu par courriel, du secrétaire général, monsieur Luc Maurice, le 13 juin 2007, copie de cette lettre de même qu'une copie de l'article du journal Le Droit qui en faisait état. La présidente avait alors mentionné que le conseil serait saisi de cette situation lors de la présente réunion.

Il importe de préciser que cette lettre fut transmise directement à la ministre Courchesne avec copies conformes à tous les députés provinciaux du caucus régional, à l'exception de la députée du comté de Gatineau, ainsi qu'au député de la circonscription fédérale de Hull-Aylmer, monsieur Marcel Proulx. L'UQO n'était pas en copie conforme de la lettre et c'est un journaliste du journal Le Droit qui a informé la direction de l'UQO de l'existence de cette lettre. Le journaliste en avait lui-même reçu une copie du professeur Pelletier.

Le recteur fait état de la rencontre qu'il a eue concernant cette affaire et, à sa demande, en fin de journée le 15 juin dernier, avec le président du SPUQO, monsieur Luc Lacroix. Le président du SPUQO a indiqué que cette initiative d'un groupe de professeurs n'avait pas été concertée ni orchestrée avec le SPUQO, pas plus que l'envoi de la lettre au journal Le Droit, geste qu'il aurait dit avoir personnellement trouvé regrettable.

Le président du SPUQO aurait souligné que les échanges avec la direction de l'Université, dans la recherche de solution au grief relatif à la Politique linguistique, progressaient bien. Le président du SPUQO a toutefois tenu à souligner que plusieurs des propos mentionnés dans la lettre de ce groupe de professeurs apparaissent dans le grief précité et que ces mêmes propos doivent être considérés, du point de vue du SPUQO, comme étant véridiques et fondés.

Invités à s'exprimer à l'égard de cette affaire, les membres sont nombreux à vouloir réagir.

Majoritairement, les membres affichent leur déception et leur indignation à l'égard du contenu de cette lettre et de son processus de diffusion, lesquels interpellent directement la capacité et la qualité de la gouvernance à l'UQO.

Il ressort des propos de ces membres que cette initiative du groupe de professeurs traduit un manque flagrant de loyauté de ses signataires envers l'institution et qu'elle nuit considérablement à l'image de l'UQO. Dans ce sens, c'est toute la communauté universitaire qui en sort perdante. Les membres réfutent de façon très catégorique les accusations selon lesquelles le Conseil d'administration aurait été manipulé par la direction de l'Université.

Plusieurs membres du conseil revendiquent que des mesures adéquates soient envisagées afin de réagir à cette initiative, notamment pour corriger les propos contenus dans cette lettre, mais aussi pour obtenir la cessation de ce qui est perçu comme autant de tentatives de discréditation et de déstabilisation de la direction de l'Université, dans le contexte de l'adoption de la Politique linguistique.

Considérant que l'instance même du Conseil d'administration de l'Université est directement attaquée et discréditée par cette démarche, plusieurs membres expriment le besoin de connaître, dans ce contexte, les pouvoirs de correction et de réparation du conseil. On suggère également d'obtenir tout l'éclairage approprié à l'égard des aspects juridiques de cette situation et sur les moyens à envisager pour rétablir les faits.

D'autres membres sont d'avis que cette situation n'est qu'un reflet du fossé qui s'est graduellement creusé depuis quelque temps entre le tandem direction - Conseil d'administration et le groupe de professeurs clairement associé à la survie des programmes en anglais. Déplorant l'absence de dialogue, ils soulignent que plusieurs professeurs ont tenté ces derniers mois, mais en vain, de rencontrer le Conseil d'administration afin d'exprimer leur point de vue et leurs doléances.

Le recteur, exprimant sa vive déception de même que celle de plusieurs membres de la communauté universitaire à l'égard des propos et de la démarche de ce groupe de professeurs, en appelle à une certaine prudence, compte tenu du grief qui est présentement débattu devant un arbitre, à la suite de l'initiative dans ce sens du SPUQO.

La présidente réitère que la procédure qui avait été établie par le conseil et qui fut suivie dans le dossier de la Politique linguistique a toujours été rigoureuse et faite dans le respect des personnes impliquées et des prérogatives des différentes instances de l'Université.

Il est convenu que la direction de l'Université poursuivra ses démarches pour étudier les différentes options en vue de réagir à cette initiative et pour éviter que d'autres situations similaires ne se reproduisent.

*Monsieur Etienne Simard quitte la réunion à 20 h 00.*

## **6.2 Plan de travail de la Commission des études eu égard aux mesures requises pour l'implantation de la Politique linguistique**

Le recteur rappelle aux membres qu'au moment de l'adoption de la Politique linguistique, le Conseil d'administration avait adressé, à la Commission des études, une demande visant à lui proposer les mesures requises en vue d'assurer l'opérationnalisation de la Politique dans les meilleurs délais.

Depuis, la Commission des études a retenu un plan de travail qui permettrait de clarifier et de baliser les différents éléments couverts par la Politique linguistique. En outre, des modifications sont prévues au Régime des études de cycles supérieurs.

Le recteur présente aux membres la résolution de la Commission des études (257-CE-1789) concernant le plan de travail en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique et fait une lecture de toutes les étapes proposées. Le recteur invite les membres du Conseil d'administration à prendre acte du fait que la durée des travaux proposée par la Commission des études fera en sorte que les admissions devront être maintenues aux versions anglaises des programmes offerts actuellement à Gatineau, et ce, au moins jusqu'à l'automne 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4693 concernant le plan de travail de la Commission des études eu égard aux mesures requises pour l'implantation de la Politique linguistique, laquelle est jointe en appendice.

## **6.3 Suivi de la session de formation du Conseil d'administration du 26 mai 2007**

Les membres prennent connaissance du projet de compte rendu de cette session de formation qui avait lieu le 26 mai 2007 et conviennent, vu l'absence du secrétaire général, de reporter à la prochaine réunion du conseil la discussion sur les suites à donner à cette session de formation.

## **7.- Nominations**

### **7.1 Nomination à la direction d'un département**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne aux membres que suite à la démission de madame Diane Dubeau à titre de directrice du Département de psychoéducation et de psychologie, effective le 31 août 2007, la procédure pour la désignation des nouveaux directeurs de département a été enclenchée.

La procédure d'élection adoptée par le Conseil d'administration le 21 mars 2005 a été respectée. Les professeurs du département ont procédé, par scrutin postal, à l'élection de la nouvelle directrice du Département de psychoéducation et de psychologie.

Les membres du Conseil d'administration sont maintenant appelés à procéder à la nomination de la nouvelle directrice du Département de psychoéducation et de psychologie, madame Hélène Forget, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 mai 2009.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4694 concernant la nomination de madame **Hélène Forget** à titre de directrice du Département de psychoéducation et de psychologie, laquelle est jointe en appendice.

## **7.2 Nominations de deux (2) professeurs à la Commission des études**

Le recteur informe les membres que le corps professoral a fait l'objet d'une convocation conjointe par le secrétaire général et le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO afin de procéder à la désignation de trois professeurs à la Commission des études. L'assemblée du corps professoral a eu lieu le 31 mai 2007 et elle a désigné deux professeurs pour siéger à la Commission des études.

### À titre de professeur :

Il s'agissait de remplacer ou de renouveler les mandats de mesdames Denyse Côté et Martine Mayrand-Leclerc, lesquels prenaient fin le 13 juin 2007.

L'assemblée du corps professoral a désigné la professeure Guilhème Pérodeau en remplacement de madame Martine Mayrand-Leclerc.

Quant au poste de madame Denyse Côté, aucune candidature proposée n'a été retenue. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4695 concernant la nomination d'un (1) professeur à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (**Guilhème Pérodeau**), laquelle est jointe en appendice.

### À titre de personne occupant un poste de direction d'enseignement ou de recherche :

Il s'agissait de remplacer monsieur Michal Iglewski dont le deuxième et dernier mandat se terminait le 20 mai 2007.

L'assemblée du corps professoral a désigné le professeur Luigi Logrippo en remplacement de monsieur Michal Iglewski. Le mandat du professeur Logrippo débutera au retour de son congé sabbatique, soit au 1<sup>er</sup> août 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4696 concernant la nomination d'un (1) professeur à titre de personne exerçant une fonction de direction d'enseignement ou de recherche à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (**Luigi Logrippo**), laquelle est jointe en appendice.

## **7.3 Nomination d'un membre au Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'en vertu de l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec les êtres humains, il revient au Conseil d'administration de nommer les membres du Comité d'éthique de la recherche (CER).

Suite à la démission d'un membre, le Conseil d'administration doit procéder à son remplacement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4697 concernant la nomination d'un membre au Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais (**André Durivage**), laquelle est jointe en appendice.

## 8.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente un bilan des statistiques d'admission pour le trimestre de l'automne 2007, lesquelles laissent entrevoir une légère augmentation du nombre des admissions, alors qu'elles sont de 3 182, à ce jour, comparativement à 2 995 à pareille date l'année dernière. Il indique que les demandes d'admission au campus de Saint-Jérôme sont très nombreuses.

Il fait le point en ce qui concerne la direction du Département des sciences administratives. Il informe d'abord les membres que le poste à la direction du département est vacant depuis le 1<sup>er</sup> juin. Il indique que le processus de désignation d'une personne pour assumer cette fonction a été enclenché au printemps, mais que ce processus n'a pas été concluant. Il ajoute que la situation est complexifiée par des difficultés vécues au plan du climat de travail au sein du département. Pour ces raisons, il mentionne aux membres qu'il a choisi de procéder à la désignation d'un administrateur délégué pour veiller à la bonne marche des affaires administratives du département. Il précise que cette approche ne consiste aucunement en une mise en tutelle du département et que les modes de fonctionnement normaux continueront de s'exercer. Finalement, il mentionne qu'il est déjà prévu qu'une analyse du climat de travail au sein de ce département sera réalisée par un expert indépendant à l'automne prochain.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources dresse un bilan de sa rencontre récente avec des représentants de la Ville de Gatineau alors que plusieurs sujets touchant aux relations avec l'UQO ont été abordés. En outre, des conseillers municipaux présents à cette rencontre se sont engagés à soumettre au Conseil municipal un projet de résolution d'appui au projet de terrain de soccer de l'UQO.

Cette rencontre a aussi permis de réitérer une demande à l'effet que la Ville, à l'instar de d'autres villes « universitaires » québécoises, consacre une somme de 1,00 \$ par citoyen pour soutenir le développement universitaire. Elle confirme qu'une étude de circulation à l'intersection des boulevards Taché et St-Joseph serait disponible cet automne et qu'il s'agit là d'un passage obligé vers l'aménagement éventuel d'une route d'accès vers le campus à partir de cette intersection.

Elle souligne que les nouveaux mécanismes de gestion du centre sportif du pavillon Alexandre-Taché sont en place depuis peu et confirme que la population pourra continuer à avoir accès aux installations sportives de l'Université.

Le recteur fait état de la rencontre qu'il a eue, ce jour même à Laval, avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, et en présence également du maire de la ville de Saint-Jérôme, monsieur Marc Gascon, laquelle rencontre portait sur le développement du campus de l'UQO à Saint-Jérôme. Il retient de cette rencontre que la conjoncture actuelle que l'on observe dans le réseau universitaire québécois, nommément les problèmes financiers de l'UQAM et les nombreux projets de délocalisation poursuivis par plusieurs universités, s'avère peu favorable à l'obtention de financement gouvernemental à court terme pour la construction de tels campus. L'UQO devra se pencher rapidement sur les conséquences d'un retard à obtenir le financement pour assurer le développement envisagé à Saint-Jérôme.

Le recteur fait état des attentes gouvernementales pour le développement éventuel d'un campus « santé » en Outaouais et des possibilités d'instaurer des programmes qui pourraient être offerts en collaboration avec le Cégep de l'Outaouais, et avec le concours de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais. Il aura l'occasion d'aborder ce sujet lors d'une rencontre éventuelle avec le caucus des députés de la région.

## 9.- Dépôt de documents

9.1 Tableau des présences des membres du Conseil d'administration



9.2 Université du Québec – Évolution de la situation financière et budgétaire 2007-2008

9.3 Construction des ailes B et C – Liste des ordres de changement

## 10.- Relations de travail

*En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.*

### 10.1 Adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que la convention collective du personnel de soutien est échue depuis le 31 mai 2003. Une lettre d'entente renouvelant la convention collective, au statu quo, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2003 au 31 mai 2004, a été adoptée par le Conseil d'administration le 22 avril 2003 (résolution 262-CA-3806).

Suite à cette échéance, des séances de négociation ont débuté et une entente de principe sur le renouvellement de la convention collective a été adoptée par le Conseil d'administration le 14 novembre 2005 (résolution 293-CA-4340) et a été signée le 2 mai 2006, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 mai 2009.

Suite à cette entente, le projet de convention collective a été rédigé et a été transmis au Syndicat. Suite à l'accord du Syndicat, ledit projet est soumis au Conseil d'administration pour adoption.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CA-4698 concernant l'adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

## 11.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 17 septembre 2007 à 16 h 30.

## 12.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 30.

*Original signé par :*

---

La présidente, Marlène Thonnard  
Le secrétaire, Linda DuPont